

Le Contrat de Bassin Ouche 2012-2016 Second temps : mi 2015-2018

Bilan à mi-parcours



Contrat initial signé le 29 Novembre 2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ABREVIATIONS	2
RAPPEL DES ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT	3
ORGANISATION DES ACTEURS	4
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES ACTIONS INSCRITES AU CONTRAT	5
I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	5
II. Gestion quantitative en période de hautes eaux.....	6
III. Qualité des eaux	7
IV. Qualité des milieux.....	8
V. Communication	9
PILOTAGE ET ANIMATION	10
POINTS SUR L'ETAT DES MILIEUX	11
BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER	14
I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage.....	15
II. Gestion quantitative en période de hautes eaux.....	17
III. Qualité des eaux	18
IV. Qualité des milieux.....	22
V. Communication	26
CONCLUSION : BILAN ET PERSPECTIVES	27
ANALYSE FINANCIERE PAR THEMATIQUE	27
GRILLES DE PORTER A CONNAISSANCE	28
• Grilles liées au Programme de mesure 2010-2015	28
• Grilles liées au Programme de mesure 2016-2021	32

Abréviations

AAC : Aires d’Alimentation de Captage
AB : Agriculture Biologique
AEP : Alimentation en eau potable
ANC : Assainissement non collectif
BAC : Bassin d’alimentation de captage
BV : Bassin versant
CENB : Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
CG : Conseil Général
CLE : Commission locale de l’eau
DMB : Débits Minimums Biologiques
DCE : Directive cadre sur l’eau
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques
ICPE : Installation classée pour l’environnement
OF : Orientation Fondamentale dans le SDAGE
PAGD : Plan d’Aménagement et de Gestion Durable
PDM : Programme De Mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015
RCO : Réseau de Contrôles Opérationnels (pour l’état des masses d’eau)
RCS : Réseau de Contrôle et de Surveillance (pour l’état des masses d’eau)
SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SDA : Schéma Directeur d’Assainissement
SDAGE RM : Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux Rhône Méditerranée
SDEP : Schéma Directeur des Eaux Pluviales
SEDARB : Service d’Ecodéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne
SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
STEP : STation d’Epuraton des eaux usées
VNF : Voies navigables de France
VMP : Volumes Maximums Prélevables
ZH : Zones humides
ZRE : Zone de répartition des eaux

Sur l’ensemble du document, par l’expression :

- *Ouche amont*, il est entendu l’Ouche de sa source à l’amont du lac Kir,
- *Ouche aval*, il est entendu l’Ouche du lac Kir à la Saône

RAPPEL DES ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT

L'état écologique de l'Ouche aval était « médiocre » depuis 2005, puis « moyen » à partir de 2008. Son état chimique est en revanche resté mauvais jusqu'en 2012. Après la mise aux normes de la station d'épuration de l'agglomération dijonnaise située à Longvic en 2007, une amélioration nette de la qualité de l'eau a été mesurée à Crimolois et Echenon (les 2 stations de suivis les plus en aval). Des efforts restent à faire cependant sur les substances dites dangereuses et la qualité des habitats, foragement dégradés par les recalibrages successivement effectués depuis les années cinquante dans le but de limiter les débordements sur la plaine de Saône, un secteur très favorable pour les grandes cultures. La situation est d'autant plus urgente que l'on constate l'émergence de nouvelles pollutions (nouvelles molécules de pesticides, médicaments, HAP, PCB...) avec le maintien des pollutions diffuses historiques (pesticides aujourd'hui interdits, nutriments, métaux lourds).

En amont, la vallée plus encaissée entre les massifs calcaires a favorisé la conservation d'une majorité de prairies et de forêts, donnant un caractère plus sauvage aux cours d'eau par contraste avec l'aval. Cependant les potentialités écologiques de l'Ouche amont et de ses affluents sont mises à mal par un manque de connaissance des espèces autochtones et des atteintes à leurs habitats qui pourraient être évitées.

En 2005, le constat des dysfonctionnements historiques de pollutions des eaux (domestiques, agricoles et industrielles) et de dégradation morphologique des milieux par les rectifications et endiguements répondant à chaque crue importante, le SMEABOA, la DIREN de Bourgogne, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et le Conseil Régional de Bourgogne ont convenu de la nécessité d'engager un Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) et un Contrat de Rivière de façon concomitante. Ces deux procédures permettant d'adopter une gestion globale et coordonnée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

- 
- 2006 : Approbation du dossier préliminaire du SAGE et arrêté de périmètre
 - 22 mars 2007 : Approbation du dossier préliminaire du Contrat
 - 13 Septembre 2007 : Premier arrêté de composition de la CLE
 - 25 Novembre 2010 : Validation de l'Etat des Lieux du SAGE et du Contrat de Bassin Ouche
 - 21 mars 2012 : Validation du projet de Contrat en Comité de rivière
 - 2 juillet 2012 : Approbation par le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée
 - **29 Novembre 2012 : Signature du Contrat de Bassin Ouche**

Organisation des acteurs

Le contrat de bassin est animé et coordonné par le Syndicat du Bassin de l'Ouche.

La Commission locale de l'Eau, renouvelée par arrêté préfectorale du 13 Novembre 2014 fait office de Comité de Rivière, l'instance de suivi et de pilotage du contrat de bassin. Elle est présidée par Madame Christine DURNERIN, Présidente du SBO.

Chambre d'agriculture :

- Désherbage agricole
- Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont
- Créations d'aires collectives de lavage

CENB

- Zones humides
- Appel à projet Mares communales de l'Auxois
- Diagnostic des cours d'eau à écrevisses à pattes blanches

VNF

- Canal de bourgogne

SHNA

- Ecrevisse à pattes blanches

SEDARB

- Agriculture biologique



Collectivités :

- Rétention des eaux pluviales. Récupération des eaux de pluies
- Instrumentation des captages AEP (7 captages)
- Réduction des fuites sur le réseau AEP
- Aires d'alimentations de captages,
- Pollutions issues des activités industrielles
- Plans de désherbage communaux
- Assainissement collectif.
- Réhabilitation des décharges communales

SBO :

- Base de donnée sur les prélèvements
- Régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière
- Repères de crues
- Restaurer physique des cours d'eau
- Acquisitions foncières pour les zones humides
- Entretien de la végétation rivulaire et restauration trame verte
- Continuité écologique
- Espèces envahissante
- Communication

Objectifs et résultats attendus des actions inscrites au contrat

I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage

Objectifs	Fiches action		Résultats attendus
I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources	I.2 Hydraulique canal	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne	→ Connaissance des pertes et instrumentation des prises d'eau afin de déterminer l'impact réel sur les débits d'étiages et d'affiner la gestion hydraulique du canal
	I.2 AEP	Instrumentation des captages AEP	connaissance des prélèvements pour déterminer la <u>répartition des volumes prélevables par sous bassins</u> et par ressource (ou maître d'ouvrage) → Collecte des données permettant la répartition et le suivi des volumes prélevables
	I.2 BD	Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements	
I.3 Réduire / Maitriser les besoins	I.3 Réseaux AEP	Réduction des fuites sur le réseau AEP	→ Economie d'eau par l'amélioration des rendements
	I.3 Récupération des eaux	Economiser l'eau grâce à des solutions locales de récupération, montrer l'exemple pour les collectivités	→ Economie d'eau et sécurisation par la réduction et le stockage des eaux de pluie
	I.3 Etanchéité canal	Améliorer l'étanchéité du canal	→ Réduction des prélèvements en rivière en réduisant les pertes
	I.3 Réservoirs canal	Rétablir la capacité initiale des réservoirs	→ Réduction des prélèvements en rivière par le stockage d'eau en dehors des périodes critiques
	I.3 Stockage irrigation	Création de bassins de stockages pour l'irrigation	→ Réduction des prélèvements en rivière et en nappe par le stockage d'eau en dehors des périodes critiques
I.4 Gérer les situations de crise	I.4 Débits réservés	Détermination des débits réservés en rivière pour les principaux prélèvements (ouvrages en travers du lit mineur et AEP)	<p>Q réservé = la plus forte valeur entre le DMB et le 10ème du module. Les débits réservés sont inscrits dans le SAGE au droit de chaque station hydrométrique existante. Pour faciliter leur respect et répartir l'effort entre les multiples maîtres d'ouvrage, ils peuvent être calculés au droit de chaque prélèvement.</p> <p>→ Définir les prélèvements en rivière concernés afin de faciliter le respect des débits réservés.</p>

II. Gestion quantitative en période de hautes eaux

Objectifs	Fiches action		Résultats attendus
<p>II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace</p>	<p>II.1 Aléas</p>	<p>Etude hydraulique préalable pour la régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière</p>	<p>L'objectif initial de cette étude était d'utiliser la modélisation hydraulique pour → Concevoir la restauration morphologique de l'Ouche aval en prenant en compte le risque inondation, et si possible permettre la répartition des aléas. → Trouver des sites d'écrêtement pour la régulation dynamique des crues en amont de Dijon. Nota : les actions permettant la diminution du coefficient de concentration du bassin versant sont à multiplier sur l'amont mais ne répondent pas aux objectifs de cette étude. → Analyser l'incidence hydraulique de l'effacement des ouvrages classés en liste 2.</p>
	<p>II.1 SDEP</p>	<p>Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux</p>	<p>→ Lisser les aléas liés aux pluies d'orage sur l'ouche aval</p>
<p>II.2 Réduire la vulnérabilité</p>	<p>II.2 Culture du risque</p>	<p>Pose de repères de crues</p>	<p>→ Entretenir la mémoire du risque</p>

III. Qualité des eaux

Enjeux	Fiches action		Résultats attendus
III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses → risque accru pour la santé publique	III.1 AAC	Définition des aires d'alimentations de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé.	→ réduction des teneurs en pesticides dans les eaux brutes des captages concernés
	III.1 SDA GD	Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.	→ amélioration de l'état chimique de l'Ouche à Crimolois
	III.1 SDA A38	Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP	→ Réduction des HAP dans l'Ouche à La Bussière, Fleurey ou Plombières-les-Dijon
	III.1 SD	Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions	→ Caractériser les pollutions de l'Ouche par les substances dangereuses issues des activités industrielles et cibler les sources de pollution. → amélioration de l'état chimique de l'Ouche à Crimolois
	III.1 Désherbage communal	Mise en place de plans de désherbage communaux	→ Réduire l'utilisation des pesticides sur les espaces communaux de 12 communes d'ici à 2014, et 15 communes de 2015 à 2016 → diminution des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles
	III.1 AB	Sensibilisation à l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio	→ Réduire l'utilisation des pesticides dans l'agriculture par la promotion de l'AB → diminution des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles
	III.1 Aires de lavage 1	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles	→ installation de 35 aires de remplissage et de lavage
	III.1 Aires de lavage 2	Sur l'Ouche aval, puis sur la ME 6119	→ diminution des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles
	III.1 Désherbage agricole	Réduction du désherbage chimique en zone agricole Démonstrations sur le matériel alternatif	→ Mise en place de 12 équipements de désherbage alternatif dans les exploitations → diminution des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles
III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)	III.2 AC-1	Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif. Améliorer le contrôle des STEP	→ réalisation de 7 diagnostics → travaux de réhabilitation sur 1 station prioritaire → réduction des teneurs en azote et phosphore dans les masses d'eau superficielles
	III.2 AC-2	Création de zones humides artificielles en traitement final pour améliorer la qualité des rejets	→ Optimiser le rendement des stations d'épuration collectives
	III.2 DC	Définir un programme de réhabilitation des décharges communales	→ diagnostic de 21 sites et engagement des travaux nécessaires
	III.2 Elevage	Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont	→ amélioration de l'état écologique de la Vandenesse à Crugéy

III.4 Connaissance	III.4 Con-1	Harmoniser les réseaux CG et RCS	→ améliorer la connaissance de l'état écologique en supprimant les doublons et en développant le réseau CG sur des affluents jamais suivis
	III.4 Con-2	Campagne d'étude hydrobiologique par la fédération de pêche 21 = Préalable à la mise en place d'un réseau de suivi fédéral.	→ Obtenir un diagnostic écologique en début de contrat sur l'ensemble du réseau hydrologique du bassin

IV. Qualité des milieux

Enjeux	Fiches action		Résultats attendus
IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval	IV.1 Dijon	Restauration physique de l'Ouche dans sa traversée de Dijon	→ Définition du plan de restauration morphologique et de mise en valeur de l'Ouche dans sa traversée de Dijon, et réalisation des travaux → amélioration de la qualité écologique de l'Ouche au droit de l'agglomération dijonnaise
IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin	Stratégie d'action sur les zones humides		
	IV.2 ZH	Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides Programme d'observatoire RhoMeo	→ connaissance des ZH à enjeux écologiques et de leur état de conservation → Aider les collectivités locales à prendre en compte les zones humides à enjeux par la mise en place d'une démarche conservatoire
	IV.2 Biodiversité canal	Typologies environnementales des canaux et de leur système alimentaire	→ Connaissance du potentiel écologique du canal de Bourgogne et de ses réservoirs
	IV.2 Ecrevisses	Préservation de l'écrevisse à pattes blanches	→ Connaissance de l'état des populations d'écrevisses à pattes blanches (5 sites) → Maintien et développement des populations grâce à la restauration de leurs habitats (sur environ 1 km de cours d'eau cumulés)
	IV.2 Mares	Appel à projet Mares communales de l'Auxois	→ Préservation du réseau de mares fonctionnel de l'Auxois (travaux sur environ 10 sites)
	IV.2 Morpho. affluent	Restaurer la qualité physique des têtes de bassin	→ Restauration physique classique ou de grande ampleur sur la Vandenesse, le Champan et l'Arvo : amélioration de l'état écologique des masses d'eau
	IV.2 Acquisitions foncières	Poursuivre les acquisitions foncières pour protection / restauration des zones humides	→ protection et restauration des espaces de liberté des cours d'eau et des ZH par la maîtrise foncière
	IV.2 Com	Communication sur les zones humides	→ Améliorer la préservation des zones humides par l'information et la sensibilisation des acteurs
	Restaurer la trame verte		
	IV.2 Entretien ripisylve	Poursuivre les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation rivulaire	→ Prévenir les risques de dégradation de la ripisylve, améliorer la qualité des habitats → réduction des problèmes d'embâcles au niveau des ouvrages → Maintenir une bonne connaissance du terrain et un contact permanent avec les propriétaires

			riverains
	IV.2 Trame verte	Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval	→ Restaurer la biodiversité locale par la structure paysagère
Restaurer la trame bleue			
	IV.2 Continuité Ouche	Restauration de la continuité écologique de Pont d'Ouche à Plombières (11 ouvrages)	→ Restauration morphologique et rétablissement de la continuité écologique sur l'Ouche amont,
	IV.2 Lac Kir	Restauration de la continuité écologique au lac Kir	→ Restauration de la continuité écologique (notamment sédimentaire) entre l'amont et l'aval du lac Kir
	IV.2 Continuité Gironde	Travaux de restauration de la continuité piscicole sur 2 seuils	→ Restauration de la continuité écologique d'un réservoir biologique, augmentation des zones favorables à la reproduction des salmonidés
	IV.2 Continuité Arvo	Définition des ouvrages infranchissables, des aménagements nécessaires et réalisation des travaux	→ restauration de la continuité écologique sur l'Arvo
IV.3 Espèces envahissantes	IV.3 Inventaire	Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation	→ Connaissance et suivi de l'état de développement des espèces envahissantes
	IV.3 Renouée	Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon	→ identifier les actions efficaces pour limiter la dissémination de la renouée
	IV.3 Ragondin	Maitriser les populations de ragondin	→ Réduire l'impact des ragondins sur les berges et la diversité des rongeurs autochtones

V. Communication

Fiches action		Résultats attendus
V. Tableau de bord	Tableau de bord de suivi du Contrat	Suivi du contrat
V. Panneaux pédagogiques	Panneaux pédagogiques	Communiquer localement sur les actions du syndicat et la dynamique de la rivière
V. Internet	Mise à jour du site internet « Plan Ouche - contrat de bassin »	Communiquer sur les actions du syndicat auprès d'un public élargi
V. Lettre interne	Lettre interne "Contrat de bassin Ouche"	Communication sur les actualités liées au contrat auprès des acteurs locaux
V. Visites terrain	Visites de terrain : - Journée en bus - Rendez-vous thématique terrain	Faire connaître le bassin aux élus, présenter les travaux effectués
V. Classes d'eau	Programme classes d'eau	Faire connaître le fonctionnement des rivières aux jeunes générations

PILOTAGE ET ANIMATION

La Commission Locale de l'Eau de l'Ouche fait office de comité de rivière. Une seule réunion du comité de rivière a été réunie le 26 mars 2015 pour présenter le bilan des actions du contrat.

Le comité technique et financier a été réuni lors de chaque comité de pilotage des études de faisabilité :

- Restauration de la continuité écologique de l'Ouche de Veuvev sur Ouche à Plombières
→ 4 COPIL + 1 réunion technique préalable à la définition des solutions sur chaque ouvrage + 1 réunion technique de validation des mesures compensatoires sur les projets d'arasement de 2 ouvrages
- Restauration de la continuité écologique de l'Ouche au lac Kir → 4 COPIL
- Gestion des crues à l'échelle du versant de l'Ouche → 4 COPIL

Un tableau de bord annuel permet de suivre l'avancement des actions. Il a été présenté annuellement au conseil syndical du SBO.

Depuis la signature du contrat et conformément aux fiches actions « VI poste 1 et 2 », l'animation du contrat a été assurée par un chargé de mission et un technicien de rivière sur la première partie du contrat.

Nom de la masse d'eau	Code masse d'eau	RISQUES		ALTERATIONS HYDROMORPHOLOGIQUES								
		RNABE 2015	RNAOE 2021	PONCTUELLES	PONCTUELLES	DIFFUSES	DIFFUSES	DIFFUSES	Prélèvements	Hydrologie	Morphologie	Continuité
				Nutriments urbains et industriels	Substances (hors pesticides)	Nitrates	autres pressions agricoles ajout/existant e	Pesticides	Prélèvements ajustés avec le scénario d'évolution	Hydrologie	Morphologie	Continuité
ruisseau de l'arvo	FRDR10417	oui	oui					*			*	*
ruisseau le suzion	FRDR10572	non	oui	X		X		*				
ruisseau la doux	FRDR10660	non	oui					*				
ruisseau le champan	FRDR10783	oui	oui							*		
ruisseau la sirene	FRDR11604	oui	non									
riviere la vandenesse	FRDR11650	oui	oui						*	*		X
ruisseau de la gironde	FRDR11938	non	oui	X								*
ruisseau de l'Aubaine	FRDR13003		non									
L'Ouche de l'amont du lac Kir a la confluence avec la Saone	FRDR646	oui	oui	*	*			*	*	*	*	*
L'Ouche du ruisseau du Pralon jusqu'a l'amont du lac Kir	FRDR647	oui	oui								*	*
L'Ouche de sa source a la Vandenesse	FRDR648a		oui	X		X					*	*
L'Ouche jusqu'au ruisseau du Pralon	FRDR648b		oui								*	*
ruisseau du Pralon	FRDR648c		non									

* pressions existantes au PDM 2010-2015
X pressions ajoutées suite à la révision de l'état des lieux

Pressions identifiées sur les masses d'eau superficielles du bassin de l'Ouche (source AERMC)

Libellé masse d'eau	n° masse d'eau	Stations	Source	2007				2008				2009				2010				2011				2012				2013								
				IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR	PC	IBGN	IBD	IPR _{onema}	IPR _{FP}	PC				
L'Ouche de sa source à la Vandenesse	FRDR648a	Ouche à Lusigny <i>Amont</i>																												13,4						
		Ouche à Lusigny-sur-Ouche	CG	11		12,4					13							8	20							10	20			22,8						
		Ouche à Bigny-sur-Ouche	CG	16	13,5						15	14,1							13	15,7											8,4					
		Ouche à Thorey-sur-Ouche																													2,9					
L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	FRDR648b	Ouche à Pont d'Ouche																													16,5					
		Ouche à La Bussière	CG	15							16																									
		Ouche à La Bussière	RCS	15				18	16,7	11,5		17	15,2			20	15,8	8,6		20	15,9			20	16,3	9,77		19	17,1			7,2				
		Ouche à Gissey-sur-Ouche																														15,6				
L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	FRDR647	Ouche à St-Marie	CG	15																																
		Ouche à Fleurey	CG	15		9,2					15																									
		Ouche à Fleurey	RCS et RCO	20	14	9,4		18	16,6			18	15,9	9,2		19	15,6			18	16,4	12,41		18	17,2			19	17	11,5						
		Ouche à Plombières	CG	13								14																					10,2			
L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	FRDR646	Ouche à Plombières	RCO					16	16,3			17	17			19	15,4			20	15,9			17	17,8			20	18,2							
		Ouche à Dijon Port																														13,9				
		Ouche à Dijon Parc																															27			
		Ouche à Longvic	CG																			13	15,3							9	16,9					
		Ouche à Neuilly	Etude	10	13,6																												28,9			
		Ouche à Crimolois	RCO					13	14,2			14	13,8			15	14,9			12	14,4			14	12,9			14	16,2							
		Ouche à Fauverney																															16,9			
		Ouche à Varanges																															14,7			
		Ouche à Tart-le-Bas	CG	6	12,9							12	9,8								10	15,2						13	13,6							
		Ouche à Tart l'Abbaye																																23,6		
Ouche à Trouhans																																7,7				
Ouche à Echenon	RCS et RCO	5	7,5			14	13,5	27,5		14	15,4			16	15,1	64			16	14,7			14	14,4	20,08		12	15,2								
Le Chamban	FRDR10783	Chamban à Bligny	CG																											8	14,5		16,7			
L'Aubaine		L'Aubaine																															41,2			
La Vandenesse	FRDR11650	Vandenesse à Beaume																															20,5			
La Vandenesse		Vandenesse à Escomes																															19,1			
La Vandenesse		Vandenesse à la Répe																															7			
La Vandenesse		Vandenesse à Crugey	CG	15	12,5							12									14	15						10	14,9				22,4			
ru de Commarin		Ru de Commarin	CG																									10	15,2				42,2			
Affluent du Ru de Commarin			Ru de Préron																															13,3		
			Ru de Chazilly																															35,6		
		Ru de Tillot																															16,4			
L'Arvo	FRDR10417	Arvo à La Bussière	CG																														11	15,9		
La Gironde	FRDR11938	Gironde à Barbirey	CG	14																													11	15,8		
La Sirène	FRDR11604	Sirène à Gissey	CG	8																													6	14,3		
Le Prâlon	FRDR648	Ru de Prâlon à Prâlon	CG																														7	14,6		
La Douix	FRDR10660	Douix à Malain	CG	12	12,9																													11	13,3	
Suzon	FRDR10572	Suzon à Val-Suzon	CG	14	13,9																													14		
Suzon		Suzon à Aval Val-Suzon																																		
Ru blanc		Ru blanc Saint Martin du Mt																																		
																																				17
																																				10,7
																																				15,5

BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

I. Déséquilibre quantitatif en période d'été

Fiches action	Maitrise d'ouvrage	Montants €HT		Réalisation	Avancement	Justification / Reconstitution
		Prévisionnel	Réel			
I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources						
I.2 Hydraulique canal Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne	Région	105 000	67 000	Diagnostic préalable à l'instrumentation des prises d'eau	en cours	Les objectifs de cette fiche ont été fixés avec la Région lors de la période d'Expérimentation de décentralisation des canaux de Bourgogne. Celle-ci n'ayant pas abouti, VNF a choisi de conserver une seule priorité, celle de l'instrumentation des prises d'eau qui est la base d'une amélioration future de la gestion hydraulique du canal. → la fiche action est mise à jour
I.2 AEP Instrumentation des captages AEP	Collectivités	40 000	0	Aucune instrumentation n'a été réalisée à la connaissance du SBO	non engagée	Le contrat n'apporte pas de plus-value à cette action qui est réglementaire et inscrite au SAGE de l'Ouche Disposition 2-C/A : Mise en conformité des systèmes de comptage des prélèvements – P1 → la fiche action n'est pas reconduite
I.2 BD Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements	SBO	10 000	0	La base de données eau potable a été mise à jour en 2014 pour la répartition des volumes prélevables par maître d'ouvrage (en cours)	terminée pour cette année	Le contrat n'apporte pas de plus-value à cette action qui est réalisée en régie et inscrite au SAGE de l'Ouche <i>Disposition 1-A</i> : <i>Suivre, mettre à jour et coordonner les données relatives aux consommations par usage.</i> → la fiche action n'est pas reconduite
I.3 Réduire / Maitriser les besoins						
I.3 Réseaux AEP Réduction des fuites sur le réseau AEP	Collectivités	2 100 000	1 847 000 299 156 196 147,4	Renouvellement des réseaux AEP sur Dijon et Plombières (d'ici 2016) Renouvellement du réseau AEP entre le bourg et le hameau d'Oucherotte (Bligny-sur-Ouche) Renouvellement du réseau d'eau potable de la RD33 à la Bussière-sur-Ouche	en cours	Cette action est prioritaire pour la réduction des prélèvements et la maîtrise des besoins étant donnée le classement du bassin de l'Ouche en ZRE. → la fiche action est mise à jour avec les rendements actuels et élargie sur les objectifs d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'AEP
I.3 Récupération des eaux Economiser l'eau grâce à des solutions locales de récupération, montrer l'exemple pour les collectivités	Particuliers Collectivités Industries	190 000	72 780	SALAISSONS DIJONNAISES Réduction des consommations d'eau pour le lavage du matériel de fabrication par mise en place d'un lavage à chaud en cabine	partiellement réalisée	Le contrat n'apporte pas de plus-value à cette action qui est animée par un appel à projet de l'agence de l'eau RMC. → la fiche action n'est pas reconduite

1.3 Etanchéité canal Améliorer l'étanchéité du canal	VNF	15 000 Travaux non définis	0	Non démarré	non engagée	Cette action n'est pas prioritaire pour le maître d'ouvrage. D'ici la fin du contrat, les efforts seront portés sur l'instrumentation des prises d'eau. → la fiche action n'est pas reconduite
1.3 Réservoirs canal Rétablir la capacité initiale des réservoirs	VNF	45 000 Travaux non définis	0	Accord cadre national VNF/Agences de l'eau	non engagée	Cette action est naturellement pensée à long terme étant donnée l'investissement qu'elle représente et la priorité axée sur l'instrumentation des prises d'eau. La seconde partie du contrat n'apporte donc pas de plus-value à cette action. → la fiche action n'est pas reconduite
1.3 Stockage irrigation Création de bassins de stockages pour l'irrigation	Syndicat des irrigants ASA	2 320 000	0	Aucune demande locale n'a été prononcée	non engagée	La fiche répond aux conclusions de l'étude de détermination des VMP. Elle a permis de montrer les possibilités de financement en cas de demande locale en cours de contrat. En l'absence de demande actuelle, et compte-tenu de l'arrêt des aides FEADER en 2015 (qui induit l'arrêt des aides de l'Agence) aucun projet n'émergera d'ici la fin du contrat. → la fiche action n'est pas reconduite
1.4 Gérer les situations de crise						
1.4 Débits réservés Détermination des débits réservés en rivière pour les principaux prélèvements (canal et AEP)	Préleveurs : - VNF - Collectivités	10 000	Coûts inclus dans l'étude continuité 2013	Les Q réservés pour les ouvrages en lit mineur ont été calculés dans le cadre de l'étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique (12 ouvrages situées sur l'Ouche entre Veuvev et le lac Kir inclus)	en cours	Les principes de cette action sont inscrits dans le SAGE de l'Ouche. <i>Disposition 14-A/R : Adapter les prélèvements aux débits minimums biologiques en dehors des périodes de crise. – P1</i> <i>Disposition 16-A : Gérer les ouvrages hydrauliques en tenant compte du bon état quantitatif des milieux – P2</i> → la fiche action n'est pas reconduite mais ses principes sont inclus dans une fiche plus globale sur la maîtrise et la sécurisation des besoins qui constituent les préalables à un contrôle plus accru du respect des Q réservés au droit de chaque prélèvement.
TOTAL		4 835 000 €	2 482 083 €	51%		

Indicateurs de réalisation	
Linéaire de canalisation	8,34 km
Volume d'eau économisé annuel (estimation)	346 072 m3/an
Actualisation des la base de données sur les prélèvements AEP	45 ressources, volumes annuels recensés jusqu'à 2013

II. Gestion quantitative en période de hautes eaux

Fiches action	Maitrise d'ouvrage	Montants €HT		Réalisation	Avancement	Justification / Reconduction
		Prévisionnel	Réel			
II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace						
II.1 Aléas Etude hydraulique préalable pour la régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière	SBO	57 410 <i>Etude</i>	57 410	L'étude a abouti à plusieurs scénarios : En amont, pour l'écrêtement d'une Q100 au niveau Q30 avant Dijon En aval, 5 scénarios principalement situés à Fauverney et Varanges La concertation en cours d'étude avec les élus locaux a permis d'orienter les scénarios à approfondir au stade APS et d'écarter les scénarios inintéressants. L'analyse de l'incidence hydraulique de l'effacement des ouvrages classés en liste 2 a permis de montrer l'absence d'impact sur de ces scénarios pour les crues importantes (à partir de Q10) et de mieux connaître l'impact pour les faibles crues.	terminée	Cette action concernait l'étude préalable à un programme de travaux, nécessairement globale à l'échelle du bassin versant de l'Ouche puisqu'elle traite de la gestion des crues. L'étude préalable étant terminée → la fiche action n'est pas reconduite et les scénarios de reculs de merlons à FAUVERNEY, VARANGES et TART-LE-BAS (Ouche aval) seront repris par 3 nouvelles fiches dans la partie qualité des milieux. Au niveau de l'Ouche amont, le dimensionnement le moins cher est celui d'1 ouvrage de 8m à Velars sur Ouche estimé à 8,4 M€ = construction d'une digue en travers de la vallée. Le coût restant exorbitant par rapport aux enjeux et la faisabilité délicate en raison de la présence du canal de Bourgogne, ce scénario ne sera pas approfondi.
II.1 SDEP Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux	Communes	300 000	640 000* 5 200 000*	- AAP PLUVIAL 2014 : Réduire pollution pluviale - Aménagement des espaces publics ZAC Ecocité Jardin des Maraîchers - Bassin d'orage de Fontaine lès Dijon (EP et EU) - Fontaine d'Ouche avec Quai des carrières blanches	en cours	Le contrat n'apporte pas de forte plus-value sur ce thème, traité par ailleurs à travers les appels à projet de l'Agence de l'Eau, seule une sensibilisation des maître d'ouvrage sera à réaliser dans le cadre des futures appels à projet → la fiche action n'est pas reconduite
II.2 Réduire la vulnérabilité						
II.2 Culture du risque Pose de repères de crues	SBO Communes	16 000	0	Non démarré	non engagée	Une animation doit permettre de fixer le nombre de repères pouvant être installés d'ici la fin du contrat. → la fiche action est reconduite et mise à jour
TOTAL		403 410 €	57 410 €	14,23 % *les montants liés aux travaux de rétention des eaux pluviales n'étant pas estimés initialement, ils ne sont pas compris dans la synthèse financière		

Indicateurs de réalisation	Objectif	Réalisé	
Nombre d'études réalisées	1	1	Etude de gestion des crues à l'échelle du bassin versant

III. Qualité des eaux

Fiches action	Maitrise d'ouvrage	Montants €HT		Réalisation	Avancement	Justification / Reconduction
		Prévisionnel	Réel			
III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses → risque accru pour la santé publique						
III.1 AAC Définition des aires d'alimentations de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé.	Collectivités Syndicats d'adduction	377 000	163 000 11 652 7 540 262 500 sur 5 ans	- <u>Délimitation des bassins d'alimentation des sources karstiques du Grand Dijon et de Messigny-et-Vantoux</u> : Elle concerne les sources du Chat, de Sainte Foy, du Rosoir et de Jouvence pour le Suzon, et la Source de Morcueil pour l'Ouche. La définition des aires de captage est terminée en 2014. Le diagnostic des pressions et plan d'action sont programmés pour 2015 et 2016. - Diagnostic territorial des pressions d'origine agricole sur le bassin d'alimentation de la source de l'Ouche (Syndicat des eaux d'Arnay-le-Duc) - Animation du programme d'action agro-environnemental sur l'AAC de la source de Jeute - 1ère année (2014) (Syndicat de Thoisy-le-desert) Conversion en AB d'environ 175 ha de grandes cultures à 300 € l'ha, soit environ 52 500 € par an	en cours	Un seul captage est classé prioritaire dans le projet de SDAGE 2016-2021 : la source de Jouvence (pollution par les nitrates et les pesticides), il sera ajouté dans la fiche action → la fiche action est reconduite pour la seconde phase de l'étude des bassins d'alimentation de captages de la Vallée du Suzon et de Morcueil qui traite du diagnostic des activités et du plan d'action à mettre en œuvre.
III.1 SDA GD Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.	Grand Dijon	ND	4 000 000	Sur la base du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2011, les travaux sont programmés par itération jusqu'à atteinte du bon état des masses d'eau concernées (ouche aval). - Bassin du dépôt du Tramway (5 300 m3) - Bassin des Combottes (11 460 m3)	en cours	Faute de réelle plus-value du contrat et en l'absence de programmation des travaux de la part du maître d'ouvrage → la fiche action n'est pas reconduite
III.1 SDA A38 Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP	DREAL	200 000		Etude « évaluation de la transparence écologique » réalisée en 2013. Programme de requalification environnementale en cours de réflexion.	non engagée	Les pistes de travail issues de l'évaluation écologique doivent conduire à la définition d'un programme de requalification de l'A38 validé par les partenaires dans le cadre du CPER 2015-2020. → la fiche action n'est pas reconduite , en l'absence d'informations sur la nature exacte des actions du programme à venir.

<p>III.1 SD Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions</p>	<p>DREAL AE / CCI Grand Dijon SBO</p>	<p>60 000</p>	<p>0</p>	<p>Un état initial des toxiques présents dans l'Ouche, la Tille et la Vouge a été réalisé en interne et cartographié avec la localisation des zones industrielles sur le secteur Ouche-Tille-Vouge autour et en aval de l'agglomération dijonnaise. Cette analyse fait état de pollutions importantes sur les masses d'eaux de la plaine de Saône, imputables à la fois aux secteurs urbains (HAP), industriels et agricoles.</p>	<p>non engagée</p>	<p>La présence récurrente des micropolluants industriels dans le milieu naturel justifie aujourd'hui la mise en place d'une opération collective, mais celle-ci relève du pilotage de la Communauté Urbaine de Dijon → la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>III.1 Désherbage communal Mise en place de plans de désherbage communaux</p>	<p>Communes SBO</p>	<p>107 190</p>	<p>0</p>	<p>Aucune commune n'a fait part de son souhait de s'engager dans cette démarche depuis 2012. L'appel à candidature du Conseil régional de Bourgogne relayé par le SBO n'a pas non plus recueilli d'engagement. Remarque : l'origine des pesticides présents sur l'amont (en faibles quantités) ou sur l'aval (forte pollution mais d'origine multiple) n'étant pas imputable directement au désherbage, l'engagement s'avère difficile, et non prioritaire pour les communes.</p>	<p>non engagée</p>	<p>L'élaboration des plans de désherbage communaux ne sera pas portée par le SBO. L'action nécessite donc de la communication auprès des collectivités compétentes. Toutefois, 2 communes Corcelles-lès-Monts et Flavignerot également situées sur le bassin de la Vouge feront l'objet de cette démarche porté par le SBV à partir de 2015. Le contrat n'apporte plus de plus-value à cette démarche qui est inscrite au SAGE de l'Ouche <i>Disposition 48-A/R : Réduction de l'utilisation des pesticides en zone non agricoles – Mise en œuvre du plan Ecophyto 2018 – P2</i> et dont les financements sont aujourd'hui portés au niveau maximum à travers les aides de l'Agence de l'Eau. → la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>III.1 AB Sensibilisation à l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio</p>	<p>SEDARB</p>	<p>2 000</p>	<p>0</p>	<p>Surfaces en AB sur Ouche et Tille : 2011 → 3650 ha 2013 → 4356 ha 2014 → 4 908 ha Actions depuis 2011 : 8 visites de ferme, 1 visite de plateforme de sélection de blés, 4 Forums découverte, 3 réunions sur les BAC, Démonstration de désherbage mécanique, 30 relances individuelles, 7 formations techniques, 15 tours de plaine, 13 rdv conversion</p>	<p>terminée</p>	<p>L'action étant animé par le SEDARB et financée en direct, jusqu'en 2015 (fin de l'opération), le contrat n'apporte pas de plus-value. → la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>III.1 Aires de lavage 1 Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles <i>Sur l'Ouche aval, puis sur la ME 6119</i></p>	<p>Chambre d'agriculture</p>	<p>585 284</p>	<p>12 539 (2012) 10 212 (2013-2014) 340 073</p>	<p>Animation opération collective "réduction des pollutions par les pesticides en zone agricole" sur le bassin Ouche aval. Diagnostic opération groupée Ouche aval : L'action a été menée sur 15 communes de l'Ouche aval. 28 engagements ont été recueillis en 2012 pour la réalisation d'aires de lavages de pulvérisateurs. En 2013, 10 exploitations sur 28 ont confirmé leur engagement. 9 visites ont été effectuées. 8 PVE ont été déposés en 2013 (pour 12 exploitations), 1 en 2014</p>	<p>terminée</p>	<p>Action relevant du Plan de Développement Rural Régional (PDRR). L'action est terminée pour l'Ouche aval. → la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>III.1 Aires de lavage 2</p>		<p>602 284</p>	<p>39 377</p>	<p>Conseils, suivi de 2 exploitations (Urcy, Hauteville) 2 PVE déposés sur l'Ouche amont en 2013.</p>	<p>non engagée</p>	<p>→ la fiche action est reconduite pour une animation en fin de contrat</p>

III.1 Désherbage agricole Réduction du désherbage chimique en zone agricole (matériel alternatif)	Chambre d'agriculture	140 000	2 962	3 journées de démonstration de désherbage mécanique ont été organisées (juillet 2013 et 2014) pour les exploitants de l'Ouche. Absence de retour sur l'achat de matériel	terminée	La plus-value de cette action n'étant pas quantifiable et limitée → la fiche action n'est pas reconduite
---	-----------------------	---------	-------	---	----------	--

III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)						
III.2 AC-1 Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif.	Collectivités	162 000 Travaux ND		Aucune action connue à ce jour	non engagée	Le contrat n'apporte pas de plus-value à cette action animée par la MISE et dont les travaux sont uniquement financés par l'Agence de l'Eau. → la fiche action n'est pas reconduite
III.2 AC-2 Création de zones humides artificielles en traitement final pour améliorer la qualité des rejets	Collectivités Partenariat scientifique	ND		Pas d'émergence de projet	non engagée	→ la fiche action n'est pas reconduite faute de projet en cours d'étude. La non-reconduction n'empêchera pas d'éventuels projets en ce sens de voir le jour.
III.2 DC Définir un programme de réhabilitation des décharges communales	Collectivités	959 200	53 450	Les dernières réhabilitations connues sont les 11 décharges réhabilitées par la communauté de commune de Gevrey-Chambertin en 2013.	en cours	Le CG21 et l'ADEME Bourgogne ne financent plus les réhabilitations des décharges. → la fiche action n'est pas reconduite
III.2 Elevage Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont	Chambre d'agriculture SBO	44 500	11 803	La chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic des pratiques agricoles liées à l'élevage sur la Vandenesse. Réalisation des plans d'épandage des effluents agricoles (35 dossiers) Une communication auprès des élus de la Vandenesse a permis de recueillir leur adhésion à la démarche. Une première approche montrait néanmoins que des arguments étaient à établir pour faire adhérer les éleveurs à un programme de replantation de la ripisylve. Il s'agit en particulier de montrer le colmatage des sédiments. Toutefois, la campagne hydrobiologique (menée par la fédération de pêche de Côte d'Or) n'a pas permis de prouver scientifiquement le colmatage.	en cours	L'analyse en continue des températures de la Vandenesse (campagne hydrobiologique de 2013), montre bien le bénéfice que pourrait apporter un meilleur ombrage par une ripisylve équilibrée, même si une part du réchauffement est liée aux retours d'eaux du canal de Bourgogne. La mise en défens et la restauration de ripisylve sont incluses dans les fiches action concernant la restauration physique des têtes de bassin. → la fiche action n'est pas reconduite

III.4 Connaissance						
III.4 Con-1 Harmoniser les réseaux CG et RCS	CG, AE DREAL FPPMA ONEMA	0		Les réseaux ont été harmonisés avec des stations supplémentaires sur les affluents : Chamban, Commarin, et Prâlon. Les stations en doublon supprimées sont celles de l'Ouche à la Bussière, Fleurey et Plombières.	terminée	Les stations sur les affluents seront réalisées 2 années de suite sur 4 années. → la fiche action n'est pas reconduite
III.4 Con-2 Campagne d'étude hydrobiologique par la fédération de pêche 21 = Préalable à la mise en place d'un réseau de suivi fédéral.	Federation de pêche 21	110 000	67 854	Au total, 43 stations ont été étudiées : faune piscicole et qualité physique (les IBGN étant déjà réalisés en de nombreux points par le CG21). Elles se répartissent de la manière suivante : 15 sur l'Ouche, 5 sur le Suzon et 1 sur le Ru Blanc, 4 sur la Vandenesse et 6 sur ses affluents, 12 sur les petits affluents de l'Ouche amont.	en cours	La prochaine étape est la mise en place du réseau de suivi fédéral. → la fiche action est reconduite pour une seconde campagne en fin de contrat sur les stations du réseau de suivi fédéral
TOTAL		3 349 458 €	972 962 €	29 % *les montants liés aux travaux d'assainissement n'étant pas estimés initialement, ils ne sont pas compris dans la synthèse financière		

Indicateurs de réalisation	Objectif	Réalisé	
Nombre captages nouvellement étudiés	3	5	
Nombre de bassins d'orages construits		2	volume stocké : 16 760 m3
Nombre d'études réalisées	4	3	Etat initial des toxiques présents dans l'Ouche Etude hydrobiologique Diagnostic des pratiques agricoles liées à l'élevage sur la Vandenesse
Nombre de plans communaux	27	0	
Surfaces converties en AB entre 2011 et 2014	1300 ha	591 ha	en grande culture
		667 ha	hors grandes cultures
Nombre d'aires de lavage réalisées	28	9	
Nombre d'animations agricoles réalisées		3	
Nombre de décharges réhabilitées	88	11	

IV. Qualité des milieux

Fiches action	Maitrise d'ouvrage	Montants €HT		Réalisation	Avancement	Justification / Reconduction
		Prévisionnel	Réel			
IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval						
IV.1 Dijon Restauration physique de l'Ouche dans sa traversée de Dijon	SBO	50 000	0	L'étude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique au niveau du lac Kir a mis en exergue le fait que la restauration de l'Ouche dans la traversée de Dijon (initialement programmée pour 2013), et en aval de l'agglomération, est complètement dépendante du projet de restauration du transit sédimentaire bloqué par le lac.	non engagée	Il ne serait pas judicieux d'élaborer un programme de travaux alors que le transit sédimentaire rétabli au niveau du lac contribuerait à la diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche dans Dijon. Cette opération est donc reportée. → la fiche action n'est pas reconduite
IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin						
IV.2 ZH Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides Programme RhoMeo	CENB	25 000	42 424	L'inventaire a permis de détecter plus de 330 ha de ZH effectives sur près de 1 700 ha de ZH potentielles. 39 espèces patrimoniales ont été trouvées. RhoMeo : non réalisé	en cours	Cet inventaire est la base de la préservation des zones humides. L'action se poursuit avec le CENB par la maîtrise foncière ou d'usage selon la hiérarchisation des enjeux et les opportunités. → la fiche action est reconduite , précisée et complétée avec l'acquisition foncière
IV.2 Biodiversité canal Typologies environnementales des canaux et de leur système alimentaire	Région Bourgogne	55 000	28 399	Inventaire réalisé par le CENB en 2012 : Le rapport présente la biodiversité faune et flore liée aux canaux et réservoirs et donne des pistes d'amélioration et de valorisation de cette biodiversité dans la gestion courante de ces infrastructures.	terminée	L'action est terminée pour la partie biodiversité et ne sera vraisemblablement pas poursuivie pour la partie <i>halieutisme</i> . → la fiche action n'est pas reconduite
IV.2 Ecrevisses Préservation de l'écrevisse à pattes blanches	CENB SHNA	50 283	5 373	Les 5 populations connues ont été prospectées par la SHNA afin de connaître précisément les linéaires colonisés et leur état de conservation . Les 5 populations peuvent être considérées comme fragiles : densité d'individus moyenne, une structuration de population et un sex-ratio généralement équilibrés avec une preuve de reproduction pour chaque population et un pourcentage de linéaire colonisé faible.	en cours	Les éléments apportés permettent aujourd'hui au CENB d'effectuer un diagnostic écologique complet de la qualité des ruisseaux et ensuite de définir et mettre en œuvre un programme de restauration. Un 1er travail d'animation foncière pourra être engagé par le SBO auprès des acteurs locaux. L'identification des facteurs limitant permettra de prioriser et quantifier les actions à engager. Une attention particulière devra être apportée sur la sensibilisation du public concernant l'impact d'espèces invasives (écrevisses américaines, Truite arc-en-ciel). → la fiche action est reconduite et mise à jour

<p>IV.2 Mares</p> <p>Appel à projet Mares communales de l'Auxois</p>	CENB Communes	5 000 Travaux ND	13 150	<p>Le CENB a lancé en 2012 un appel à projet sur 42 communes. Des diagnostics ont été effectués sur 21 mares réparties sur 16 communes, A l'issue, 7 communes sont concernées par des travaux de restauration et/ou une valorisation pédagogique.</p> <p>Les travaux sont réalisés sur 1 mare (Monceau-Echarnant) dans le cadre d'un chantier nature animé par le conservatoire.</p> <p>La réalisation des travaux dépend de l'engagement des communes dans la démarche.</p>	en cours	→ la fiche action est reconduite et mise à jour avec les estimations de coût des travaux
<p>IV.2 Morpho. affluent</p> <p>Restaurer la qualité physique des têtes de bassin</p>	SBO	20 000	0	<p>L'élaboration des programmes de travaux a été suspendue aux inventaires piscicoles afin d'orienter correctement les actions en fonction du gain écologique. Le diagnostic de la Vandenesse est en cours de finalisation. Une action de grande ampleur a été présentée aux propriétaires sans trouver adhésion.</p> <p>Sur l'Arvo, le projet de plantations de ripisylve n'a pas trouvé l'adhésion des propriétaires.</p>	en cours	<p>Le diagnostic révèle entre autres une forte incision du ruisseau de Commarin. Une première action de recharge sédimentaire fera office de test. Le programme d'action doit être terminé fin 2015.</p> <p>→ La fiche action globale n'est pas reconduite. Elle est remplacée par une fiche pour la Vandenesse.</p>
<p>IV.2 Acquisitions foncières</p> <p>Poursuivre les acquisitions foncières pour protection / restauration des zones humides</p>	SBO	50 000	2 000	<p>2 acquisitions ont pu être concrétisées à Fauverney (3000m²) et à Varanges (2550m²)</p> <p>Plusieurs sont en attente dans le cadre de projets de restauration physique de l'Ouche aval : 5,4ha en rive gauche de la BA102 à Longvic et 1,7ha à Varanges</p>	en cours	<p>L'acquisition foncière des zones humides est incluse dans la fiche action IV.2 ZH.</p> <p>Les acquisitions foncières pour restauration morphologique sont incluses dans les fiches de chaque projet</p> <p>→ la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>IV.2 Com</p> <p>Communication sur les zones humides</p>	CENB	20 000	0	Non démarré	non engagée	<p>L'action ne pourra être mise en œuvre d'ici l'échéance du contrat</p> <p>→ la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>IV.2 Entretien ripisylve</p> <p>Poursuivre les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation rivulaire</p>	SBO	650 000	129 380	Fin du 2ème programme d'entretien Ouche et Suzon	en cours	→ la fiche action est reconduite et mise à jour
<p>IV.2 Trame verte</p> <p>Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval</p>	Divers	100 000	16 026	<p>Plantation d'une haie à Tart le Haut (370 ml)</p> <p>Plantation d'une ripisylve à Tart l'Abbaye en rive gauche de la Geline (800 ml)</p> <p>Restauration et plantations sur les berges du Rhénot (1000 ml)</p>	en cours	<p>Sur l'Ouche aval, les plantations du SBO intéressent les communes qui souhaitent planter d'autres haies. Des projets pourront éventuellement voir le jour d'ici la fin du contrat.</p> <p>→ la fiche action est reconduite</p>
<p>IV.2 Lac Kir</p> <p>Restauration de la continuité écologique au lac Kir</p>	SBO	35 610	37 210	L'étude de faisabilité réalisée en 2012-2013 conclut à un projet de rivière de contournement du lac pour répondre à l'objectif de restauration du transit sédimentaire (l'enjeu prioritaire au niveau du lac) et de la circulation piscicole.	en cours	<p>Les impacts du projet sont à préciser.</p> <p>→ la fiche action est reconduite et mise à jour</p>

<p>IV.2 Continuité Ouche</p> <p>Restauration de la continuité écologique de Pont d'Ouche à Plombières (11 ouvrages)</p>	SBO	105 715	108 605	<p>Les scénarios choisis en concertation avec les propriétaires, sur la base desquels les APS ont été réalisés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arasement pour 4 ouvrages : le barrage communal de Veuvev-sur-Ouche, le seuil du moulin de Gissey-sur-Ouche, le barrage du moulin du Banet et le seuil de l'usine à Velars-sur-Ouche - le maintien de la brèche du seuil de la Sobem à Sainte-Marie-sur-Ouche (effondré en cours d'étude) - l'équipement ou la reconstruction en vue de l'installation d'une microcentrale hydroélectrique pour 6 ouvrages : le barrage des Roches à Veuvev, le seuil de la Serrée à Saint-Victor-sur-Ouche, le moulin de Fleurey, le barrage communal de la Verrerie à Velars-sur-Ouche et le Glacis de Plombières-lès-Dijon, le barrage de Roche Canot à Sainte-Marie-sur-Ouche (réétudié par VNF) 	terminée	<p>L'action est terminée.</p> <p>→ la fiche action n'est pas reconduite.</p> <p>De nouvelles fiches sont créées pour les travaux envisagés sur chaque ouvrage.</p>
<p>IV.2 Continuité Gironde</p> <p>Travaux de restauration de la continuité piscicole sur 2 seuils</p>	propriétaire	4 100	1 362	<p>Les travaux sur la Gironde ont été réalisés par le SBO en juillet 2013 et finalisés en avril 2014.</p>	terminée	<p>Une pêche électrique de suivi est programmée en 2016</p> <p>→ Le suivi étant intégré à la fiche III.4 Con-2, la fiche action n'est pas reconduite.</p>
<p>IV.2 Continuité Arvo</p> <p>Identification des ouvrages infranchissables, des aménagements nécessaires et réalisation des travaux</p>	SBO	20 000	0	<p>Etat des lieux réalisé en interne.</p> <p>La faisabilité de la restauration de la continuité en particulier en aval de l'Arvo reste à étudier.</p>	en cours	<p>→ la fiche action est reconduite et précisée.</p>
IV.3 Espèces envahissantes						
<p>IV.3 Inventaire</p> <p>Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation</p>	SBO	35 000	0	<p>Non démarré</p>	non engagé	<p>L'action ne pourra être mise en œuvre d'ici la fin du contrat car elle n'est pas prioritaire.</p> <p>→ la fiche action n'est pas reconduite</p>
<p>IV.3 Renouée</p> <p>Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon</p>	SBO	10 000	0	<p>Suzon : chantier d'arrachage en 2014 pied par pied sur 9 foyers sur les berges du Suzon avec les élèves de la Maison Familiale Rurale de Quetigny.</p> <p>Un nouvel arrachage sur les mêmes foyers a été réalisé en mai 2015</p>	en cours	<p>L'action est rattachée au Programme pluriannuel d'Entretien de la végétation rivulaire</p> <p>→ la fiche action n'est pas reconduite.</p>

IV.3 Ragondin Maitriser les populations de ragondin	ND	15 000	0	Non démarré	non engagée	L'action est annulée faute de financements → la fiche action n'est pas reconduite.
TOTAL		1 220 708 €	383 929 €	31,45 %		

Indicateurs de réalisation	Objectif	Réalisé	
Nombre d'études réalisées	5	2	Inventaire complémentaire des ZH Biodiversité faune et flore liée aux canaux et réservoirs
Surface de ZH effectives inventoriées		330 ha	
Linéaire de population d'écrevisses à pattes blanches inventorié		6 587 m	5 populations
Nombre de mares communales restaurées	7	1	
Linéaires d'affluents restaurés		0	
Surfaces acquises par le SBO		5 550m ²	pour un linéaire de berges de 176m
Linéaire de haies planté		2 170 m	
Linéaire de cours d'eau entretenu (ripisylve)		49,2 km	
Nombre d'ouvrages étudiés	12	12	Ouche
Nombre d'ouvrages aménagés		1	Gironde

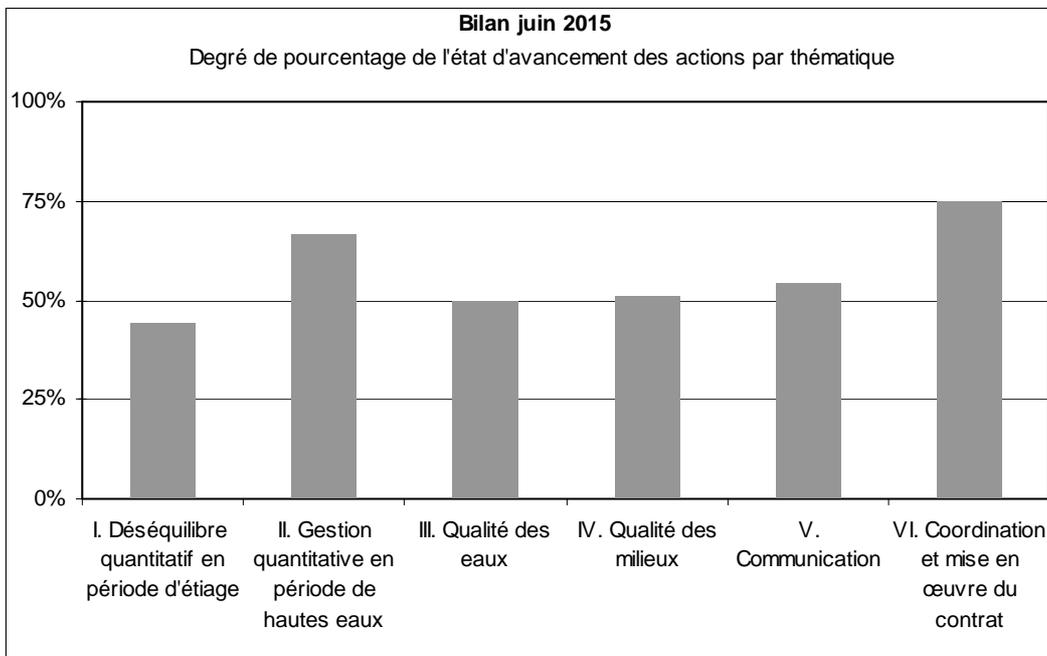
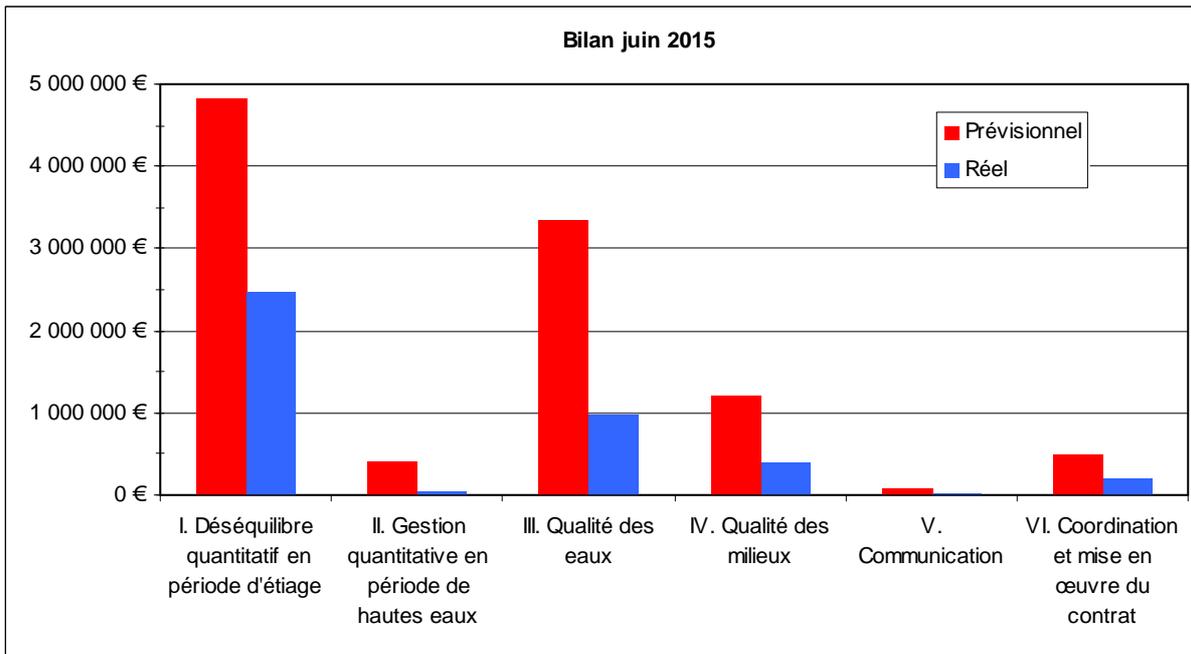
V. Communication

Fiches action	Maitrise d'ouvrage	Montants €HT		Réalisation	Avancement	Justification / Reconduction
		Prévisionnel	Réel			
V. Tableau de bord : suivi du Contrat	SBO	2 000	0	Le tableau de bord est réalisé en interne	en cours	Le tableau de bord n'appelant pas de financements → la fiche action n'est pas reconduite
V. Panneaux pédagogiques	SBO	12 000	0	En première partie de contrat, il n'y a pas eu d'opportunité intéressante pour la pose de panneaux pédagogiques	non engagée	Un panneau pédagogique est prévu pour 2016 sur une parcelle acquise par le syndicat. → la fiche action est reconduite
V. Internet : Mise à jour du site internet « Plan Ouche - contrat de bassin »	SBO	0	2 864	Le site internet Ouche.fr a été modernisé pour faciliter sa mise à jour.	en cours	→ la fiche action est reconduite et précisée
V. Lettre interne : "Contrat de bassin Ouche"	SBO	6 000	1 350	Une lettre interne en 2012. Pour réduire le coût de cette action, un espace « actualité » sur le site internet a remplacé la lettre.	terminée	→ la fiche action n'est pas reconduite
V. Visites terrain	SBO	11 000	3 421	3 visites de bassin réalisées en 2012, 2013 et 2014	en cours	→ la fiche action est reconduite
V. Classes d'eau	PIMM'S	30 000	17 523	Sensibilisation des scolaires aux différentes problématiques concernant l'eau - année 2014	en cours	→ la fiche action est reconduite
TOTAL		61 000 €	25 159 €	41,24 %		

Indicateurs de réalisation	Objectif	Réalisé
Nombre de visites de bassin	5	3
Nombre de rendez-vous pédagogiques	5	0
Nombre de lettres internes	5	1
Nombre moyen de visites sur le site interne / mois		784

CONCLUSION : BILAN ET PERSPECTIVES

Analyse financière par thématique



Conclusion et perspectives

Au vu du bilan technique et financier à mi-parcours, le contrat de rivière Ouche compte, entre autres, 10 actions achevées et 23 actions non reconduites. La non reconduction de certaines actions résulte essentiellement d'un constat d'absence de plus-value du contrat vis-à-vis de leur émergence et de leur réalisation, ou du regroupement de plusieurs actions dans une seule fiche.

Pour la seconde partie du contrat, il est proposé d'ajouter de nouvelles actions identifiées dans le cadre des études préalables réalisées entre en 2012 et 2015. Le programme d'action évoluera de la façon suivante :

- 13 fiches actions seront conservées ou mises à jour
- 10 nouvelles fiches action seront ajoutées.

La totalité des nouvelles actions proposées concerne la restauration physique des milieux, qui constitue l'axe principal de ce contrat. Ces actions se répartissent sur 2 thématiques :

- la restauration physique de l'Ouche aval,
- la restauration de la continuité écologique.

Afin de prendre en compte ces nouvelles actions, et conformément à la procédure d'agrément des contrats de milieu dans le bassin Rhône-Méditerranée, le Contrat de Bassin Ouche va faire l'objet d'un avenant portant sur la validation des nouveaux engagements des partenaires financiers, ainsi que sur la durée du contrat, prolongée à 2018.

Grilles de porter à connaissance

• Grilles liées au Programme de mesure 2010-2015

	Etat d'avancement des actions
	non engagée
	en cours
	terminée
	Absence d'information
	Action mal définie par rapport à la mesure
	Démarche engagée, l'action ne se réalisera pas

X : PDM 2010-2015

□ : PDM

■ : Réglementaire

Libellé masse d'eau		L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Le Chaban	La Vandenesse	L'Arvo	La Gironde	La Sirène	Le Prâlon	La Douix	Suzon	Réservoir de Panthier	Réservoir de Chazilly	Canal de Bourgogne
n° masse d'eau		FRDR648	FRDR647	FRDR646	FRDR10783	FRDR11650	FRDR10417	FRDR11938	FRDR11604	FRDR648	FRDR10660	FRDR10572	FRDL6	FRDL7	
statut		ME naturelle : cours d'eau											Plan d'eau artificiel	Masse d'eau artificielle	
état écologique		2009	2009	2009		2009		2009	2009		2009	2009			
objectif d'état écologique		bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon potentiel 2021	bon potentiel 2021	
état chimique		2010	2010	2010											
Code mesure	Intitulé mesure	objectif d'état chimique	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	
OF 6A Dégradation morphologique (Artificialisation) PF															
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	II.1 Aléas ; IV.2 Mares			X aléas	Mares	Mares								
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	II.1 Aléas ; IV.1 Dijon IV.2 Continuité Ouche IV.2 Ecrevisse IV.2 Morpho affluents	continuité ouche	continuité ouche	X Dijon	X Morpho affluents	X Morpho affluents + Ecrevisse	X Morpho affluents		X Ecrevisse	Ecrevisse	Ecrevisse			
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	II.1 Aléas ; IV.1 Dijon IV.2 Ecrevisse IV.2 Morpho affluents			X aléas	X	X	X		X					
3C44	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	II.1 Aléas ; IV.2 Ripisylve ; IV.2 Acquisitions foncières ; IV.2 Trame verte			X Trame verte	X									
	Inventaire et hiérarchisation des zones humides	IV.2 ZH													
	Communication sur les zones humides	IV.2 Com													
OF 6A Problème de transport sédimentaire															
3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	IV.1 Lac Kir IV.2 Continuité Ouche	de Pont d'Ouche à Plombières		X (Lac Kir)										
3C09	Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	IV.1 Lac Kir IV.2 Continuité Ouche	de Pont d'Ouche à Plombières		X (Lac Kir)										
OF 7 Perturbation du fonctionnement hydraulique															
3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	I.4 Débits réservés (pour les principaux prélèvements)	X	X	X		X								
OF 6A Altération de la continuité biologique															
3C11	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	IV.1 Lac Kir IV.2 Continuité Ouche IV.2 Continuité Gironde IV.2 Continuité Arvo	de Pont d'Ouche à Plombières		X (Lac Kir)			X							
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	IV.1 Lac Kir IV.2 Continuité Ouche IV.2 Continuité Arvo	de Pont d'Ouche à Plombières		X (Lac Kir)			X							
OF 6C Lutte contre les espèces envahissantes															
	Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation	IV.3 Inventaire													
	Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon	IV.3 Renouée													
	Maitriser les populations de ragondin	IV.3 Ragondin													

X : PDM 2010-2015

: PDM

: Réglementaire

Libellé masse d'eau	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Le Chamban	La Vandenesse	L'Arvo	La Gironde	La Sirène	Le Prâlon	La Douix	Suzon	
n°masse d'eau	FRDR648	FRDR647	FRDR646	FRDR10783	FRDR11650	FRDR10417	FRDR11938	FRDR11604	FRDR648	FRDR10660	FRDR10572	
statut	ME naturelle : cours d'eau											
état écologique actuel	2009	2009	2009		2009		2009	2009		2009	2009	
objectif d'état écologique	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2015					
état chimique actuel	2010	2010	2010									
objectif d'état chimique	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2021	bon état 2015								
Code mesure	Intitulé mesure	Fiches actions	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances									
OF 5C Substances dangereuses hors pesticides												
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	III.4 Con-1 ; III.4 Con-1	X	X					X		X	
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	III.1 SD	X	X	X				X		X	
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	III.1 SD			X							
5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	II.1 SDEP GD ; III.1 SDA GD ; III.1 SDA A38			X SDEP GD						X SDEP GD	
OF 5D Pollution par les pesticides												
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	III.1 AB									X	X
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	III.1 Désherbage agricole										
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	III.1 Désherbage communale			X							
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	III.1 Aires de lavage 1 III.1 Aires de lavage 2										
OF 5A Pollutions d'origine domestique et industrielle												
	Réhabilitation de l'assainissement collectif	III.2 AC-1										
	Création de zones humides en traitement final pour améliorer la qualité des rejets	III.2 AC-2										
	Réhabilitation des décharges communales	III.2 DC										
OF 5B Lutte contre l'eutrophisation												
	Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont	III.2 Elevage										

X : PDM 2010-2015

: PDM

: Réglementaire

Code mesure	Intitulé mesure	Libellé masse d'eau	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Le Chamban	La Vandenesse	L'Arvo	La Gironde	La Sirène	Le Prâlon	La Douix	Suzon
		n°masse d'eau	FRDR648	FRDR647	FRDR646	FRDR10783	FRDR11650	FRDR10417	FRDR11938	FRDR11604	FRDR648	FRDR10660	FRDR10572
		statut	ME naturelle : cours d'eau										
		état écologique actuel	2009	2009	2009		2009		2009	2009		2009	2009
		objectif d'état écologique	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2021	bon état 2015				
		état chimique actuel	2010	2010	2010								
		objectif d'état chimique	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015
OF 7 Déséquilibre quantitatif													
3A08	Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles	I.3 Récupération des eaux		X									
3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	DMB définis	X					X		X			
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Etude volumes prélevables réalisée I.2 BD	X	X	X								
3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation	I.2 AEP ; I.3 Réseaux AEP	I.2 AEP	X I.2 AEP	X			I.2 AEP				I.2 AEP	I.2 AEP
3C02 3A14?	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	I.4 Débits réservés	X	X				X instrumentation PE VNF					
	Améliorer la connaissance des débits du canal, de ses fuites et enregistrer les pratiques	I.2 Hydraulique canal											
	Améliorer l'étanchéité du canal	I.3 Etanchéité canal											
	Rétablir la capacité initiale des réservoirs	I.3 Réservoirs canal											
	Création de bassins de stockages pour l'irrigation	I.3 Stockage irrigation											

• Grilles liées au Programme de mesure 2016-2021

X : PDM 2016-2021		Libellé masse d'eau	L'Ouche de sa source à la Vandenesse	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Le Chamban	La Vandenesse	L'Arvo	La Gironde	La Sirène	Le Prâlon	La Douix	Suzon	Réservoir de Panthier	Réservoir de Chazilly	Canal de Bourgogne
PDM		n° masse d'eau	FRDR648a	FRDR648b	FRDR647	FRDR646	FRDR107 83	FRDR11650	FRDR10417	FRDR11938	FRDR11604	FRDR648c	FRDR10660	FRDR10572	FRDL6	FRDL7	
		statut	ME naturelle : cours d'eau													Plan d'eau artificiel	Masse d'eau artificielle
		état écologique	2013	2013	2013	2013	2013	2013	2012	2013	2013	2013	2012	2010			
		objectif d'état écologique	bon état 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	bon potentiel 2021	bon potentiel 2021
		état chimique		2013	2013	2013											
Code mesure	Intitulé mesure	objectif d'état chimique	bon état 2015	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015
OF 6A Dégradation morphologique (Artificialisation) NOUVELLES FICHES																	
MIA0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques						X										
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	IV.1 Morpho aggro IV.3 Morpho Vandenesse				Morpho aggro		X Morpho Vandenesse	X								
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	IV.1 BA102 IV.1 Espace de liberté Varanges IV.1 Espace de liberté Tart le bas IV.1 Espace de liberté Fauverney				X BA102, Varanges, Tart le Bas, Fauverney		X confluence avec Ru de commarin									
OF 6A Altération de la continuité biologique																	
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	IV.3 Moulin du Banet IV.3 Seuil de l'Usine IV.3 Moulin de Gissey IV.3 Barrage de Veuvev IV.3 Lac Kir IV.3 Continuité Arvo	X	X Banet, Gissey, Veuvev	X Usine	Lac Kir			X								
Prélèvements																	
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	SAGE / répartition des volumes prélevables I.2 Réseaux AEP	X											X			
RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	I.2 Hydraulique canal						X									

X : PDM 2016-2021

: PDM

Libellé masse d'eau		L'Ouche de sa source à la Vandenesse	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Le Chamban	La Vandenesse	L'Arvo	La Gironde	La Sirène	Le Prâlon	La Douix	Suzon	Réservoir de Panthier	Réservoir de Chazilly	Canal de Bourgogne
n° masse d'eau		FRDR648a	FRDR648b	FRDR647	FRDR646	FRDR10783	FRDR11650	FRDR10417	FRDR11938	FRDR11604	FRDR648c	FRDR10660	FRDR10572	FRDL6	FRDL7	
statut		ME naturelle : cours d'eau												Plan d'eau artificiel	Masse d'eau artificielle	
état écologique		2013	2013	2013	2013	2013	2013	2012	2013	2013	2013	2012	2010			
objectif d'état écologique		bon état 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2021	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2021	bon état 2021	bon potentiel 2021	bon potentiel 2021	
état chimique			2013	2013	2013											
Code mesure	Intitulé mesure	objectif d'état chimique	bon état 2015	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2027	bon état 2015	bon état 2015	bon état 2015							
Pollution diffuse par les nutriments																
AGR0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole: <i>nutriments et pesticides</i>															X
AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	III.1 AAC												X AAC sources du Suzon (Chat, Rosoir, Foy et Jouvence)	X	
AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	III.1 AAC	X AAC source de l'Ouche												X	
AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrat	III.1 AAC													X	
Pollution diffuse par les pesticides																
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	III.1 AAC III.1 Aires de lavage 1 III.1 Aires de lavage 2		AAC Morcuëil	X Aires de lavage									X AAC sources du Suzon		
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	III.1 AAC			X											
COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives				X							X				
Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)																
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement				X											
IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	III.1 SD			X											
IND0301	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)				X											
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	III.1 SD			X								X			
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses												X			